Influenza aviaire : biosécurité en élevage de volailles

OBJECTIFS

1 journée pour appréhender rapidement les nouvelles mesures de confinement, le plan de biosécurité et les bonnes pratiques d'hygiène à mettre en place.

CONTENU

1. Prendre conscience de l'importance de la prévention de l'influenza aviaire et comprendre les risques liés à la propagation du virus : Connaissance des bases scientifiques de l'influenza aviaire: caractéristiques du virus, résistances du virus, vecteurs de diffusion

2. Etre capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité : - Les nouvelles mesures d'hygiène prévues dans l'arrêté du 8 février 2016 : séparation des unités de production, circulation des personnes et des véhicules, conduite en bande unique dans les unités de production, épandage des fumiers, lisiers et fientes…
- Le plan de biosécurité : son organisation, les documents à conserver et à mettre à jour, les enregistrements à réaliser (traçabilité) Étude du plan de circulation de chaque ferme, chacun(e) apporte le plan de son exploitation édité sur Géoportail.

3. Etre capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène : Plan de nettoyage et de désinfection.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
ADDEAR Loire

DURÉE : 1 jour(s)
DATE LIMITE : 01/04/2021

TARIFS
Finançable par le fond de formation Vivea

ATTESTATION
Aucune

RENSEIGNEMENTS
Pierre Crouzoulon
pierre@addear42.fr
ADDEAR Loire
4 Bis rue Philibert MOTTIN
42110 Feurs
Tel. 04 77 26 45 51
N° d'organisme de formation : 82420117742

NOTE : Repas partagé tiré du sac

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
01/04/2021	Date et lieu à préciser 42 Loire	Dr Christine FILLIAT du Cabinet VETOPOLE 26 : spécialiste élevage rationnel circuit long et court, élevages bio

THÈMES
Réfléchir à ses pratiques | Pratiques d\'élevage

FINANCEURS
VIVÉA — Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)